



Mission d'assistance technique au siège de la COBAC à Libreville

AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique au siège de la COBAC à Libreville, Gabon, du 12 au 23 novembre 2018, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur l'élaboration d'une méthodologie de contrôle des groupes bancaires de la CEMAC sur une base consolidée.

AFRITAC Centre a animé un atelier de travail avec une équipe du Secrétariat Général de la COBAC composée de contrôleurs sur pièces et de contrôleurs sur place. Cet atelier a permis de passer en revue les bonnes pratiques de la supervision des groupes bancaires, selon une approche basée sur les risques, en exploitant autant que possible l'information disponible au travers de cas pratiques. Parmi les problématiques essentielles examinées figuraient notamment le contrôle consolidé (i) de la gouvernance, de la stratégie et du modèle d'affaires, (ii) du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) de la gestion de trésorerie et du risque de liquidité et (iv) du risque de crédit.

Cette mission constituait la quatrième et dernière composante d'un projet d'assistance technique commencé en juin 2017 par AFRITAC Centre pour aider la COBAC à structurer le cadre prudentiel de la supervision consolidée des groupes bancaires et à renforcer les capacités des superviseurs à cet effet.

Les résultats assignés à AFRITAC Centre ont été largement atteints, même s'il reste à parfaire la mise à niveau de la réglementation prudentielle pour y introduire systématiquement la dimension consolidée, dans le cadre plus global d'un nouveau projet de révision réglementaire destinée à transposer le dispositif de Bâle II/III, à lancer. Par ailleurs, les modes opératoires du contrôle combiné des établissements assujettis dans la CEMAC, filiales de groupes bancaires étrangers, doivent encore être affinés.

Au final, un aide-mémoire méthodologique détaillé a été remis au SG-COBAC.

Cette mission, répondant à l'une des priorités de réforme engagées par le Secrétaire Général de la COBAC, a contribué à renforcer les capacités de la COBAC à mettre en œuvre effectivement une supervision consolidée directe des groupes bancaires, d'une façon structurée et efficace, en complément de la coopération transfrontalière déjà pratiquée au moyen des collèges de superviseurs qui fonctionnent depuis plusieurs années.